

DÉCISION DU MAIRE DU 19 JUILLET 2024

**OBJET : CONTRAT DE PARTENARIAT D'UN SPECTACLE AVEC L'ARC-SCENE NATIONALE, LES 7 ET 8 NOVEMBRE 2024**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de proposer une animation estivale dans le cadre d'une politique culturelle innovante,

Considérant le souhait de rassembler la population du territoire autour d'un évènement festif et spectaculaire,

Vu la convention de partenariat proposée par L'Arc -Scène Nationale pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre des activités « L'Arc en Vadrouille 2024»

DÉCIDE

**Article 1 : De signer** avec l'association « **Arc-Scène Nationale Le Creusot** », dont le siège social est situé Esplanade François Mitterrand– 71200 LE CREUSOT, représentée par Madame Cécile BERTIN, Directrice, une convention de partenariat pour quatre représentations du spectacle « Trait(s) » qui auront lieu à la salle du Morambeau les 7 et 8 novembre 2024.

**Article 2 :** De mettre à disposition à titre gracieux la salle du Morambeau.

Le Breuil, le 19 juillet 2024

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

19 JUL. 2024

LEMAIRE,  
Chantal CORDELIER  
MAIRE

Chantal CORDELIER  
Maire

